



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM

Question écrite n° 21541

Texte de la question

M. Jean-Frédéric Poisson alerte M. le secrétaire d'État chargé de l'outre-mer sur la lutte anti drogue aux Antilles. Quelques jours après le décès d'une jeune fille de 15 ans, morte en transportant dans son estomac plus de cent pochons de cocaïne, il se confirme que les Antilles sont touchées de plein fouet par ce fléau qui s'attaque aux plus fragiles d'entre nous. Il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Les Antilles sont effectivement touchées par le trafic de drogue en tant que zone de transit (elles sont à proximité des pays de production de la cocaïne) et en tant que zone de consommation (l'usage du crack y est très répandu). La lutte anti-drogue dans l'espace caribéen constitue de ce fait un volet majeur du dispositif général de lutte contre le trafic de drogues. L'action de l'État est déjà très développée dans ce domaine. Elle mobilise l'ensemble des services de l'État, civils comme militaires. Ainsi, les services de police, de gendarmerie, des douanes mais également la marine nationale participent aux actions répressives menées contre les trafiquants. L'office central de répression du trafic illicite des stupéfiants (OCRTIS) dispose d'une antenne permanente à Fort-de-France et le centre interministériel de formation antidrogue (CIFAD), créé en 1992, est installé à Fort-de-France. Il participe à la coopération internationale dans la zone Caraïbe et latino-américaine en proposant des stages ou séminaires sur la lutte contre les stupéfiants et le blanchiment d'argent. L'État entend accroître encore la lutte anti-drogue dans les Antilles. Ainsi, l'OCRTIS devrait ouvrir prochainement une nouvelle antenne à Saint-Martin. Un accord de coopération policière entre les Pays-Bas et la France concernant Saint-Martin est actuellement en cours de discussion. Enfin, le Gouvernement prépare un nouveau plan quinquennal de lutte contre la drogue et la toxicomanie et le secrétaire d'État à l'outre-mer a veillé personnellement à la prise en compte des besoins de l'outre-mer tant au plan répressif qu'au plan préventif.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Frédéric Poisson](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21541

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 avril 2008, page 3394

Réponse publiée le : 17 juin 2008, page 5227